



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION À PROJET année 2026

Ville de Seclin

Pôle Rayonnement et Communication

Cette subvention est accordée aux associations justifiant d'un projet novateur, innovant, concret et mesurable.

La demande d'aide financière doit être déposée idéalement 3 mois avant la date de début du projet. Dans tous les cas, elle interviendra avant son commencement.

Merci d'associer à votre demande tout élément justificatif afin de permettre la bonne appréhension de votre budget prévisionnel (devis, justificatifs).

La demande est étudiée en commission puis soumise au vote du conseil municipal.

Cadre réservé à l'administration

Nom de l'association :

Date de dépôt :

Subvention à projet, année 2026

PRÉSENTATION DU PROJET

Nom de l'association :

Intitulé du projet :

Date ou période de réalisation :

Description du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs :

.....

.....

.....

Évaluation :

Quels indicateurs permettront d'évaluer la réussite du projet ?

.....

.....

.....

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action / projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés		
Volontaire (services civiques)		

Est-il envisagé de procéder à un ou des recrutements pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

- ☐ oui
- Combien (en ETPT) :
- ☐ non

Moyen Matériels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une demande de prêt a-t'elle été faite auprès de la ville ?

- ☐ oui
- ☐ non

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Charges	Montant	Produits	Montant
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de service	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		État : préciser le(s) ministère(s), direction ou services déconcentrés sollicités.	
61 - Services extérieurs			
Location			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil(s) Départemental(aux)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicités, publication			
Déplacement, missions		Communes, communauté de communes ou d'agglomération	
Services bancaires, autres			
63- Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organisme sociaux (CAF, Etc...)	
64 - charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestions courante	
		75.6 - Cotisations	
		75.8 - Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées.		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (Is) Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de l'association, certifie sur l'honneur :

- Que l'association est régulièrement déclarée
- que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.
- Certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations.

Fait à, le

Signature

IMPORTANT

Ce dossier peut être déposé tout au long de l'année, au fil de l'eau,

Maison des Associations
Complexe sportif Paul-Durot
Tel : 03.20.96.93.96
associations@ville-seclin.fr

**Les dossiers incomplets ou rendus après le début du projet
ne seront pas traités.**

**Nous restons à votre disposition pour vous aider
à compléter ces documents**

HÔTEL DE VILLE DE SECLIN
89, rue Roger Bouvry, 59113
03.20.62.91.11
www.ville-seclin.fr